

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 janvier 2023

ATTENTION A LA LEPTOSPIROSE EN CE DEBUT D'ETE AUSTRAL !

La leptospirose est une maladie grave : si elle n'est pas traitée à temps, elle peut mener à une hospitalisation voire un décès.

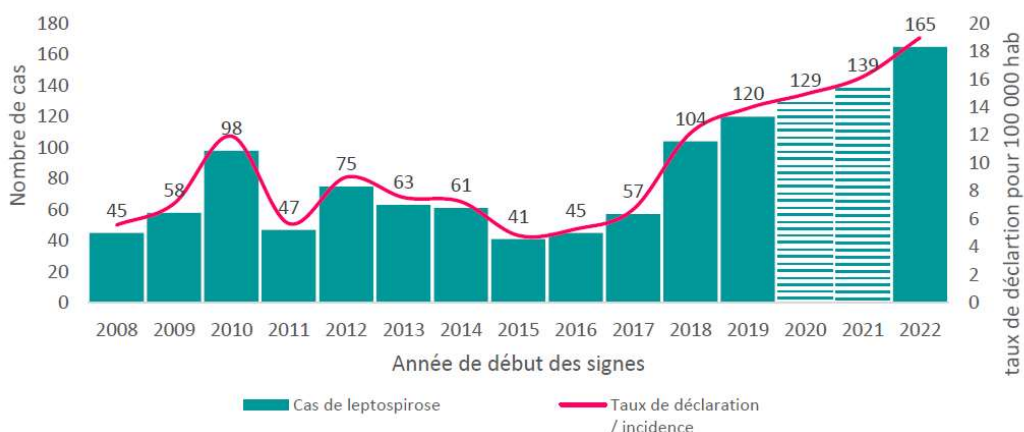
Sur l'année 2022, une forte augmentation du nombre de signalements a été observée à La Réunion avec 165 cas de leptospirose. 3 personnes sont décédées de la maladie.

Une recrudescence est habituellement observée en début d'été austral avec des conditions météorologiques plus favorables et des activités plus à risque. Cette maladie se contracte au contact d'un milieu humide contaminé par les urines des rats principalement (boue, flaques d'eau...). Les activités de nettoyage des cours et des jardins sans protections suffisantes (bottes, gants...) ou de baignades en eau douce après de fortes pluies sont donc particulièrement à risque.

Aussi, l'ARS La Réunion et Santé Publique France recommandent à la population de renforcer la vigilance en ce début d'été austral et de se protéger par la mise en œuvre de gestes simples pour ne pas contracter la leptospirose.

Situation épidémiologique

Figure 1 – Cas de leptospirose et taux de déclaration annuel pour 100 000 hab par année de début des signes, La Réunion, 1er janvier 2008 - 20 septembre 2022 (n=1 247)

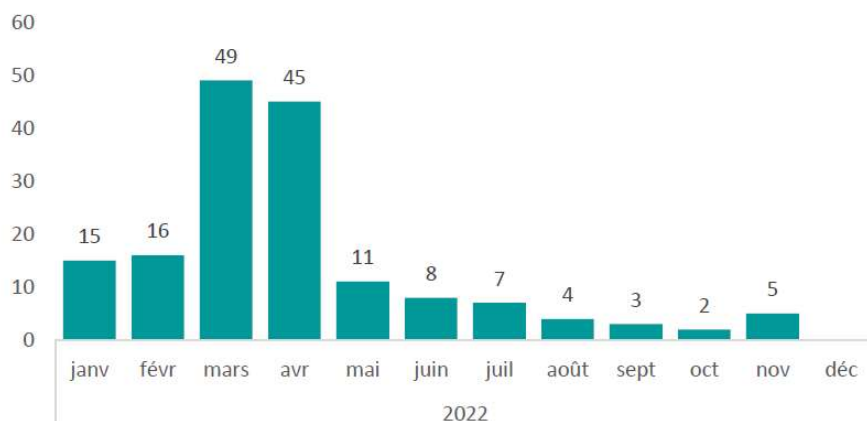


En 2020 et 2021, en raison de l'émergence du Sars-Cov-2, la surveillance de la leptospirose a été perturbée

La Réunion fait face à une augmentation ininterrompue du taux annuel de déclaration depuis 2017 avec :

- 165 cas de leptospirose déclarés en 2022, contre 139 signalements en 2021 et 129 en 2020,
- une hospitalisation nécessaire dans près de 7 cas sur 10 en 2022,
- passage en service de réanimation pour 1 cas sur 4,
- 3 personnes sont décédées de la maladie.

Figure 2 – Répartition des cas déclarés de leptospirose par mois de date de début des signes, La Réunion, 1er janvier – 23 décembre 2022 (N=165)



La saison des pluies est la période la plus à risque car elle présente des conditions de température et de pluviométrie favorables à la survie dans l'environnement des bactéries responsables de cette maladie. Les épisodes de fortes pluies favorisent le lessivage des sols et la contamination des milieux et sont donc des périodes particulièrement à risque.

Qu'est-ce que la leptospirose et quels sont les symptômes ?

La leptospirose est une maladie grave, provoquée par une bactérie souvent présente chez les rats ou autres rongeurs. La maladie se contracte lors d'un contact avec un environnement humide contaminé par les urines de ces animaux infectés (boues, flaques d'eau, eaux stagnantes en bord de ravines).

La bactérie entre dans l'organisme par la peau en cas de coupures ou de plaies (même petites). Après quelques jours d'incubation, la leptospirose se manifeste par les symptômes suivants (qui peuvent être facilement confondus avec une dengue ou une infection Covid-19) :

- **fièvre élevée d'apparition brutale (souvent > 38,5 °C),**
- **douleurs musculaires et articulaires,**
- **douleurs au ventre, nausées, vomissements,**
- **maux de tête.**

La maladie peut s'aggraver après quelques jours. Si elle n'est pas traitée à temps par des antibiotiques, elle peut être mortelle.

Dès l'apparition de ces signes dans les jours suivants la pratique d'une activité à risque, il faut consulter son médecin et l'informer des activités pratiquées.

Quelles sont les activités à risques ?

La grande majorité des cas recensés sur l'île est liée à la pratique d'activité :

- de jardinage et élevage « la kour »,
- de loisirs en eau douce (pêche, baignade en rivière ou bassin, sport d'eaux vives)

Majoritairement, les personnes présentaient des **plaies non protégées, ou n'avaient pas de protections suffisantes** (bottes, gants, lunettes, combinaison...)

Comment éviter la leptospirose ?

Des mesures simples permettent de limiter efficacement les risques de contamination :

- **Appliquer des mesures de protection individuelle :**
 - utiliser des équipements adaptés (port de gants, bottes, combinaison...)
 - protéger et désinfecter ses plaies
 - reporter des activités de loisirs en eau douce en cas d'eau trouble
 - ne pas marcher pieds nus ou en savates dans les eaux stagnantes ou boueuses
- **Lutter contre les rats :**
 - entretenir régulièrement sa cour (absence d'encombrants ou de déchets propices à la prolifération des rats...)
 - éliminer toutes les sources d'alimentation (y compris les restes d'alimentation des animaux)
- **Respecter les interdictions de baignade dans les lieux signalés à risque.**

Ces mesures de prévention doivent être **appliquées tout particulièrement après des périodes de fortes pluies** car le risque de contact avec des milieux humides contaminés est alors plus important.

La surveillance de cette maladie est assurée par l'ARS et Santé Publique France et permet après la réception d'un signalement, d'identifier les sources d'exposition potentielles et les activités à risque des personnes malades afin de pouvoir mieux informer sur les mesures à mettre en œuvre.

- **Se faire vacciner**

La vaccination contre la leptospirose est ouverte à tous :

- **De manière payante**, par exemple pour les personnes exposées lors d'une activité de loisir (comme les activités sportives en eau douce). Se rapprocher de son médecin traitant.
- **De manière gratuite financée par l'employeur**, pour les personnes exposées lors de leur activité professionnelle. C'est le cas par exemple de certains employés municipaux avec un financement par la commune qui les emploie.